



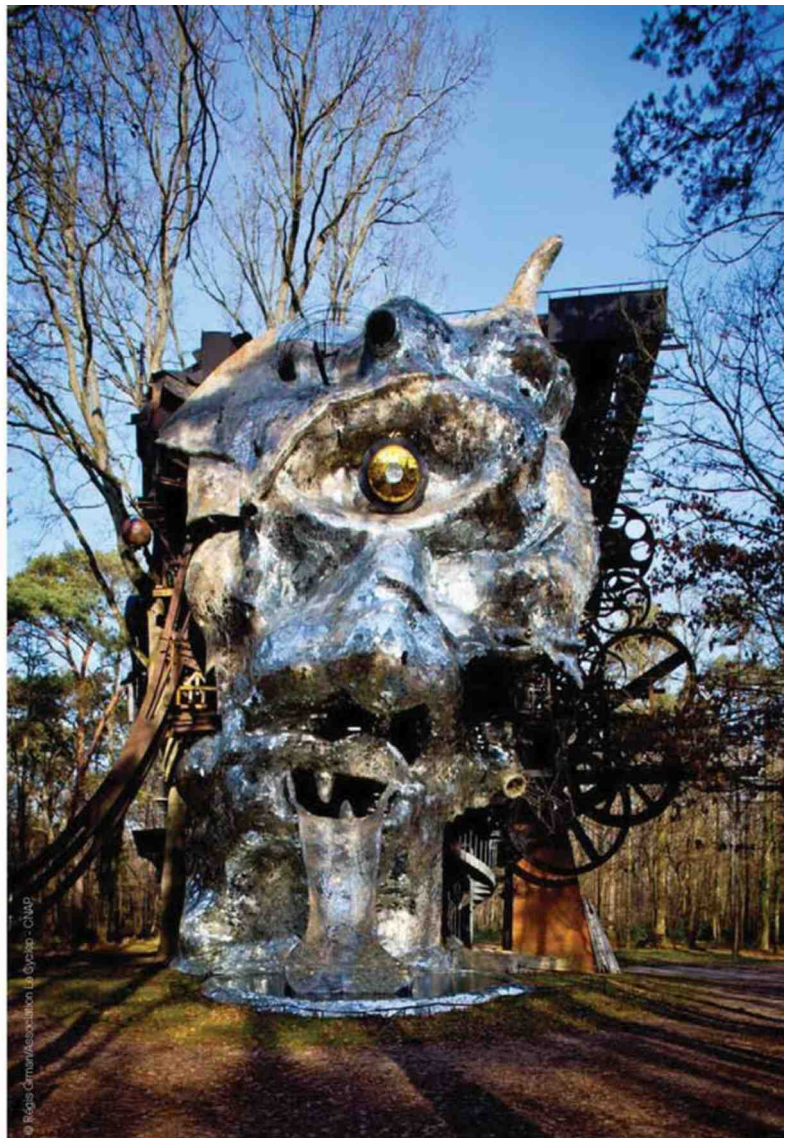
mutatis mutandis

Le *Cyclop*
(1969-1994)
de Jean Tinguely,
Milly-la-Forêt.

Le crowdfunding change de dimensions

Le financement participatif connaît une évolution aussi rapide que profonde, démultipliant le potentiel des campagnes de levée de fonds. Quels sont les nouveaux usages de ces opérations ? Tour d'horizon avec l'aide du ministère de la Culture, prêt à publier une vaste étude sur la question.

Par Sarah Hugounenq



1,3 million d'euros. Bien qu'en-deçà des besoins, le montant récolté à la rentrée par la souscription nationale portée par Stéphane Bern pour le patrimoine français donne le vertige. De son côté, le Centre national des arts plastiques (Cnap) a obtenu en septembre, sur la plateforme Commeon, près du double escompté (24 000 euros) pour la restauration du *Cyclop*

de Niki de Saint Phalle et Jean Tinguely à Milly-La-Forêt. Fort de ces succès, le château de Vaux-le-Vicomte souhaite réunir 100 000 euros d'ici la Toussaint sur la plateforme Dartagnans en vue de restaurer son Grand Salon. Face à la raréfaction des subventions publiques, le financement participatif a le vent en poupe avec des pourcentages de progression à deux chiffres (+ 50 % en 2017 par rapport à 2016).

L'explosion des recettes s'accompagne d'une diversification des modes de financement : capitalisation, dons et prêts. La mutation est telle que Dartagnans a initié un nouveau modèle économique pour sauver le château de la Mothe Chandeniers (Vienne) en l'acquérant par souscription publique : les quelque 18 000 participants deviennent actionnaires du monument. « *Le patrimoine appartient au futur. Désormais, business model ou chiffre d'affaires ne sont plus des gros mots. Plus on innovera en matière de financement, plus on* /...

« **Le patrimoine appartient au futur. Désormais, business model ou chiffre d'affaires ne sont plus des gros mots.** »

Romain Delaume,
président de la plateforme Dartagnans.





Château de la Mothe
Chandeniers (Vienne).

sauvera d'édifices », explique Romain Delaume, son président. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : pour cette campagne, on compte 70 % de primo-donateurs et plus de la moitié gagne moins de 35 000 euros par an. Adrien Aumont, co-fondateur de KissKissBankBank poursuit : « *Les nouvelles technologies et Internet permettent de toucher des personnes ayant une même communauté d'intérêts, d'aller au-delà de son public naturel et donc de démocratiser la culture* ». En ce sens, ces entreprises deviennent des acteurs transversaux de la préservation et du rayonnement du patrimoine.

Réappropriation

Le bourgeonnement en quelques années de ces professionnels de la levée de fonds a transformé la campagne de simple financement en un usage de communication et de médiation culturelle. « *L'appel à la générosité permet de sensibiliser les gens et de les transformer en ambassadeurs d'une cause, de faire connaître des petits lieux* », analyse Stéphanie Savel, présidente de l'association Financement participatif France. La preuve par l'expérience, Olivier Simmat, chef du service du mécénat du musée d'Orsay, se souvient qu'en 2016 « *la communication autour de la souscription pour la restauration de L'Atelier du peintre de Courbet a permis d'impliquer [leurs]*

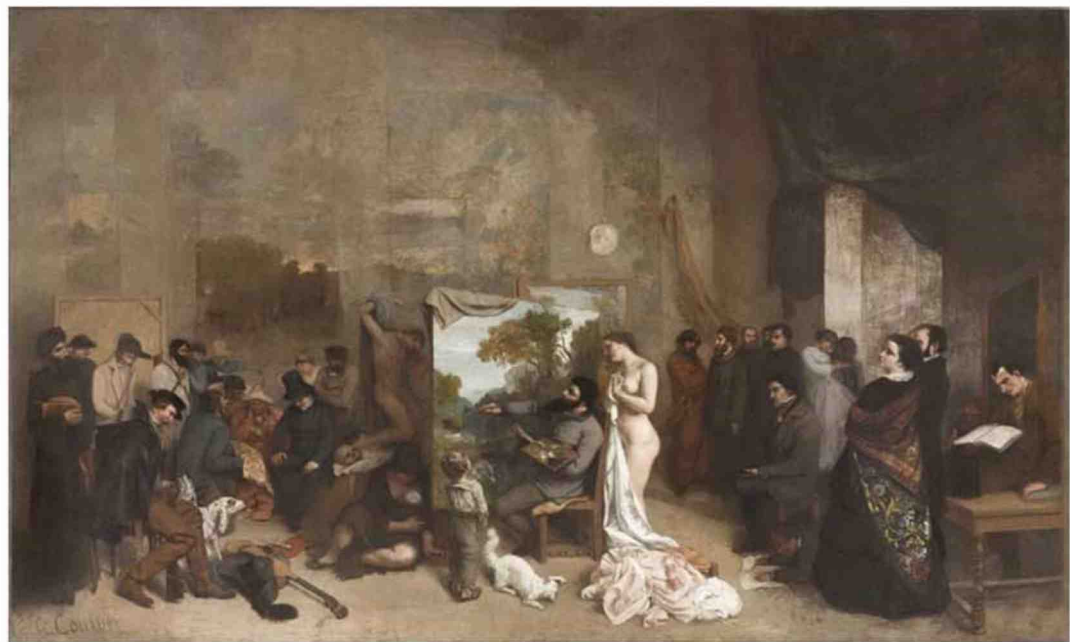
visiteurs et par ricochet de lever ensuite de très gros mécénats pour des opérations similaires ». Poussée à bout, cette logique prend même des allures politiques. « *Par le financement participatif, le citoyen se réapproprie la chose publique et devient acteur de son territoire. Les campagnes permettent de fédérer la population* /...



« L'appel à la générosité permet de sensibiliser les gens et de les transformer en ambassadeurs d'une cause, de faire connaître des petits lieux. »

Stéphanie Savel,

présidente de l'association Financement participatif France.



Gustave Courbet,
L'Atelier du peintre, 1855,
musée d'Orsay.

Crédit : Patrice Schmetz/RMN-GP

autour de projets publics », explique Julien Quistrebert, président de Collecticity, plateforme pour des projets publics.

Complémentarité

Résultat, les collectivités territoriales commencent à prêter l'oreille à ce levier de politique locale, tout comme le ministère de la Culture, qui abrite l'unique cellule mécénat interministérielle. « Avec la baisse des dotations de l'État et la politique d'incitation à l'accroissement des ressources propres, il est naturel que le ministère se saisisse de l'affaire. D'autant que le crowdfunding a un impact social avec des effets sur la diversité culturelle, en permettant de financer des projets qui ne l'auraient

pas forcément été par les acteurs traditionnels », explique Yann Nicolas du Département des études, de la prospective et de la recherche de la Rue de Valois, appelé à piloter six projets de recherche sur le financement participatif. Ces études (à paraître d'ici décembre) tentent de cerner la motivation des mécènes, le lien avec d'autres sources de financement comme un capital d'amorçage, l'effet de réseau entre porteurs de projets, plateformes et contributeurs, etc. Les premiers résultats adoubent le travail mené par les plateformes de financement et prouvent, par exemple, que le succès des souscriptions repose sur la complémentarité des projets, là où d'aucuns y voyaient une concurrence. Les multi-contributeurs, qui tendent à s'accroître dans les réseaux formés par les plateformes, sont un gage de pérennité. On y apprend aussi que la grande majorité des donateurs contribue toujours au même domaine, montrant ainsi l'intérêt des plateformes spécialisées comme Dartagnans, focalisée sur le patrimoine. Si l'on ne peut que louer la réactivité du ministère de la Culture sur ce phénomène de société, il ne serait pas futile que Bercy s'interroge sur les obligations réglementaires qui pèsent sur ces plateformes privées maniant des deniers publics. Parmi les enjeux, l'assujettissement aux déductions fiscales de la loi Aillagon est central : ces plateformes ne délivrent pas toutes de reçu fiscal et mélangent parfois les projets d'intérêt général, soumis au mécénat, et les autres.



Grand Salon du Château de Vaux-le-Vicomte.

© Guillaume Crochez

